

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 3 avril 2023 à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 15 mars 2023 ;</p> | <p>L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Jérôme GUEY - Laura MONNIER</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p> |
|--|--|

Ordre du jour :

- 1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 pour l'ensemble des budgets ;
- 2) Délibérations d'affectation des résultats de l'année 2022 de l'ensemble des budgets ;
- 3) Vote des taux des taxes locales 2023 ;
- 4) Fixation de la participation du budget d'assainissement aux charges du personnel ;
- 5) Vote des budgets primitifs 2023 budget principal 82200, budget commerce 82203 et budget assainissement 82204 ;
- 6) Questions diverses ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour trois questions, à savoir une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche dans le cadre de la création d'un bloc d'escalade et une attribution de subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Laboissière.

➤ Comptes administratifs et des comptes de gestion 2022 ;

L'ensemble des comptes administratifs et compte de gestion de l'année 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

En 2022, les résultats sont les suivants :

D'une part, la balance entre les dépenses et les recettes du budget principal dégage un excédent total de 844 569.35 € comprenant le report de l'excédent N-1 et l'excédent sur les réalisations de l'année 2022.

D'autre part, la balance entre les dépenses et les recettes des budgets annexe commerce dégage un excédent total de 2 102.40€.

Enfin la balance entre les dépenses et les recettes du budget d'assainissement dégage un excédent de 61 496.82 €.

L'ensemble de ces excédents seront reportés aux budgets primitifs 2023 et serviront au financement des investissements.

➤ Délibérations d'affectation des résultats de l'année 2022 de l'ensemble des budgets ;

Monsieur l'adjoint délégué à la finance donne lecture des délibérations d'affectation des résultats de l'année 2022 pour l'ensemble des budgets. L'assemblée adopte l'ensemble des délibérations.

➤ Taux d'imposition – Année 2023 ;

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales : taxe foncière (bâti) : 35.98 % taxe foncière (non bâti) : 70,86 % et taxe d'habitation : 16%.

➤ BUDGETS PRIMITIFS – Année 2023 ;

Budget principal – M 14

Le budget principal en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 667 069.35€.

En section d'investissement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 1 272 269€.

Budget d'assainissement – M49

Le budget d'assainissement en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 140 391.82€.

En section d'investissement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 425 191.52€.

Le conseil municipal approuve les amortissements des travaux d'assainissement ainsi que la participation du budget d'assainissement aux charges de personnel pour l'année 2023.

Budget commerce – M 14

Le budget principal en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 5 602.40€.

➤ Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche ;

Madame le maire rappelle le projet de création d'un bloc d'escalade. A ce titre, la commune sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental dans le cadre d'appel à projet 2023.

➤ Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association sportive du collège Laboissière ;

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Association sportive du collège Laboissière en vue d'un soutien à l'équipe minime de futsal lors du championnat académique dont deux élèves sont domiciliés sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.